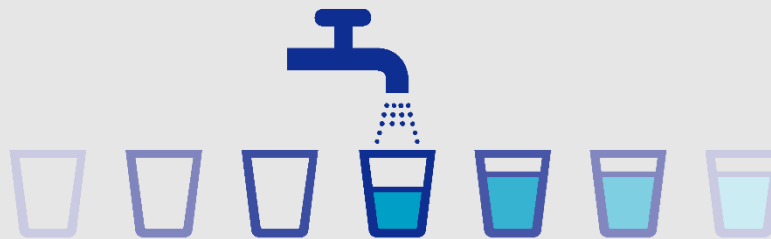


SIAEP de la Région de la HAYE-PESNEL  
Rapport annuel

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Document établi  
le 19 juin 2018

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	REMUNERATION DU GERANT .....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	12
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	CONTINUTE DU SERVICE .....	17
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	18
■	AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	18
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>19</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	19
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	19
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	20
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	20
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>21</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	21
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	21

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Région de la HAYE-PESNEL regroupe les communes de BEAUCHAMPS, EQUILLY, FOLLIGNY - et communes associées LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY, HOCQUIGNY, LA LUCERNE-D'OUTREMER, LA MEURDRAQUIÈRE, LA MOUCHE, LA ROCHELLE-NORMANDE, LE MESNIL-ROGUES, LE TANU - secteur NOIRPALU, SAINT-JEAN DES CHAMPS - secteur Saint-Ursin, SAINT-SAUVEUR LA POMMERAYE, SUBLIGNY, LE GRIPPON (anciennes communes de Champcervon et Les Chambres) et de SARTILLY-BAIE-BOCAGE (ancienne commune de la Rochelle Normande).

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 450 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en gérance. Le gérant est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	03/11/2016	Prolongation de la durée du contrat de 1 an

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement
<b>Renouvellement</b>	des canalisations < 12 m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export Permanent	LA HAYE-PESNEL			
Convention d'Export Secours	SAINT-JEAN DES CHAMPS - principal	Durée : 5 ans renouvelable. 200 m3/jour - 10 m3/heure 1,46 €/HT/m3 au 1er Janvier 2013 (révisable par le SIAEP selon investissements réalisés)	2013	5 ans
Convention d'Export Permanent	SIAEP DE LA REGION DE SAINT-PLANCHERS - distribution		2010	
d'Import Permanent	SIAEP DE LA REGION DE CERENCES		1976	

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Champ captant C1 des Moricières LA MOUCHE Prélèvement en nappe souterraine	20			
Captage La Mouche S1 (Les Fontaines) LA MOUCHE Prélèvement en nappe souterraine	8	129 966	112 504	-13,44 %
Forage FES1 de la Mouche LA MOUCHE Prélèvement en nappe souterraine	8			
Captage C2 le Fresne Petit (ou Haumonière) NOIRPALU	17			
Champ captant C1 le Fresne Grand (ou Haumonière) NOIRPALU		238 420	230 724	-3,23 %
Forage F1 le Fresne (ou Haumonière) NOIRPALU Prélèvement en nappe souterraine	20			
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>368 386</b>	<b>343 228</b>	<b>-6,83 %</b>

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
SIAEP DE LA REGION DE CERENCES	3 807	12 065

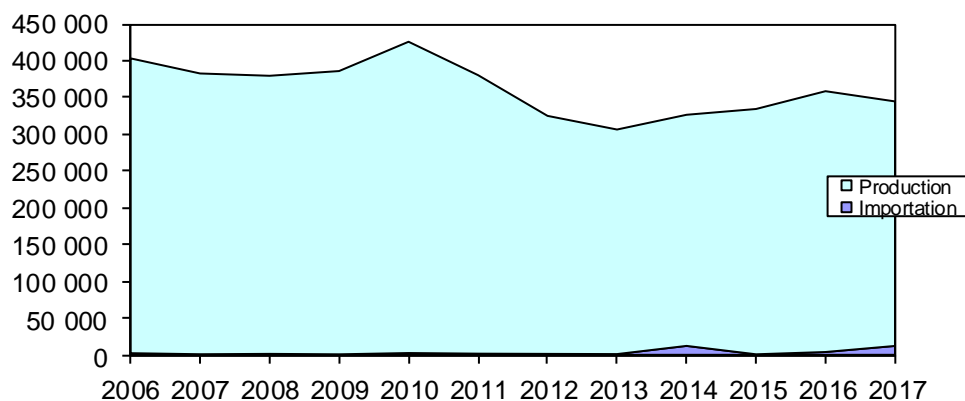
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de la Mouche LA MOUCHE				
Station de l' Haumonière NOIRPALU		354 879	332 726	-6,24 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	354 879	332 726	-6,24 %
Importations	3 807	12 065	+216,92 %
<b>Total général</b>	<b>358 686</b>	<b>344 791</b>	<b>-3,87 %</b>

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

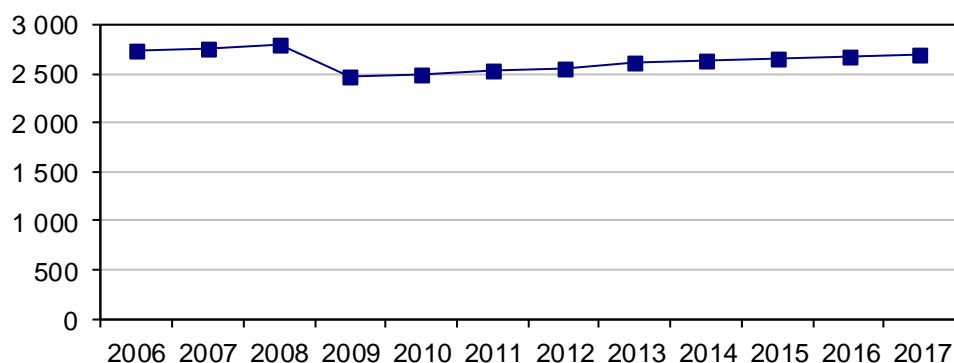


## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 669	2 696	+1,01 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 669</b>	<b>2 696</b>	<b>+1,01 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

BEAUCHAMPS	235
EQUILLY	99
FOLLIGNY	560
HOCQUIGNY	95
LA HAYE-PESNEL	21
LA LUCERNE-D'OUTREMER	315
LA MEURDRAQUIERE	98
LA MOUCHE	106
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	173
LE MESNIL-ROGUES	121
LE TANU	223
SAINT-JEAN DES CHAMPS	93
SAINT-SAUVEUR LA POMMERAYE	174
SUBLIGNY	193
LE GRIPPON	187

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

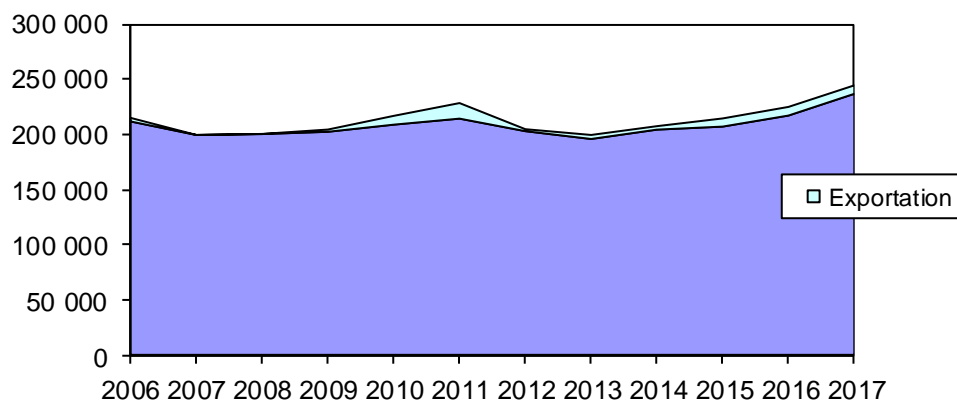
Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	354 879	332 726	-6,24 %
Volume importé	3 807	12 065	+216,92 %
Volume exporté	- 7 812	- 7 661	-1,93 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>350 874</b>	<b>337 130</b>	<b>-3,92 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	217 026	236 733	+9,08 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>217 026</b>	<b>236 733</b>	<b>+9,08 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 88 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 81 m<sup>3</sup> en 2016.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
LA HAYE-PESNEL	261	1 002
SAINT-JEAN DES CHAMPS - principal	6 194	5 152
SIAEP DE LA REGION DE SAINT-PLANCHERS - distribution	1 357	1 507
Volume total exporté	- 7 812	- 7 661

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	248,5	248,7	+0,09 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/10/2009	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2010
23/06/2010	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2011
07/07/2011	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2012
05/07/2012	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2013
04/06/2013	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2014
25/05/2014	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2015
21/07/2015	Tarifs de vente d'eau au 1er janvier 2016 - 2017 et 2018

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ REMUNERATION DU GERANT

La rémunération de la société VEOLIA EAU est fixée par le contrat de gérance et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,2200	0,2200



## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,20	68,20	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 500 m <sup>3</sup> )	2,15	2,15	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	1,55	1,55	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0642	0,0642	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Collectivité	326,20	326,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,70	7,70	0,00 %
TVA	18,36	18,36	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>352,26</b>	<b>352,26</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

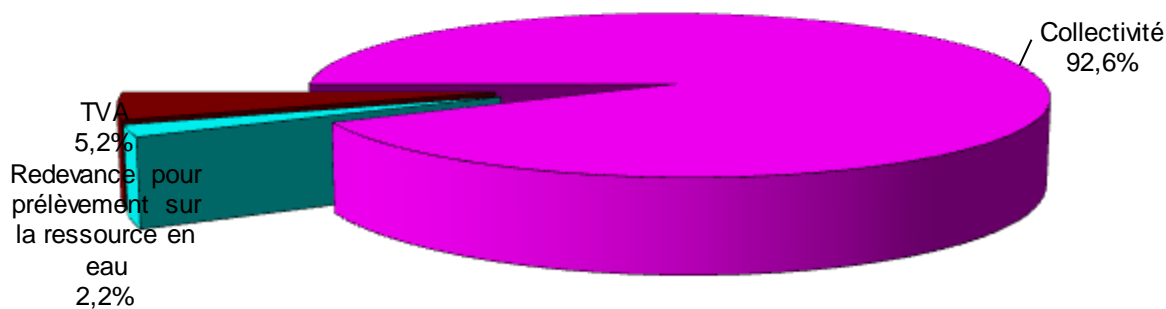
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,94 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0029 €/l

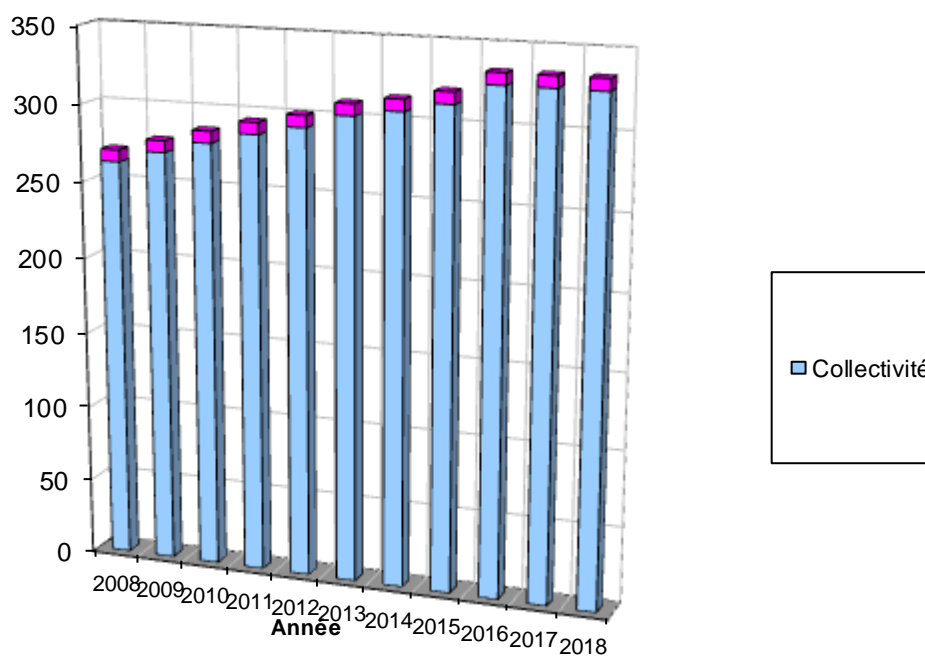
### Répartition au 1er janvier 2018



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	263,00	7,70	270,70
2009	271,00	7,70	278,70
2010	279,00	7,70	286,70
2011	286,50	7,70	294,20
2012	292,80	7,70	300,50
2013	302,00	7,70	309,70
2014	306,60	7,70	314,30
2015	312,90	7,70	320,60
2016	326,20	7,70	333,90
2017	326,20	7,70	333,90
2018	326,20	7,70	333,90



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,20	68,20	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 500 m <sup>3</sup> )	2,15	2,15	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	1,55	1,55	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0642	0,0642	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,22	0,22	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Collectivité	326,20	326,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,70	7,70	0,00 %
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00 %
TVA	19,82	19,82	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>380,12</b>	<b>380,12</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

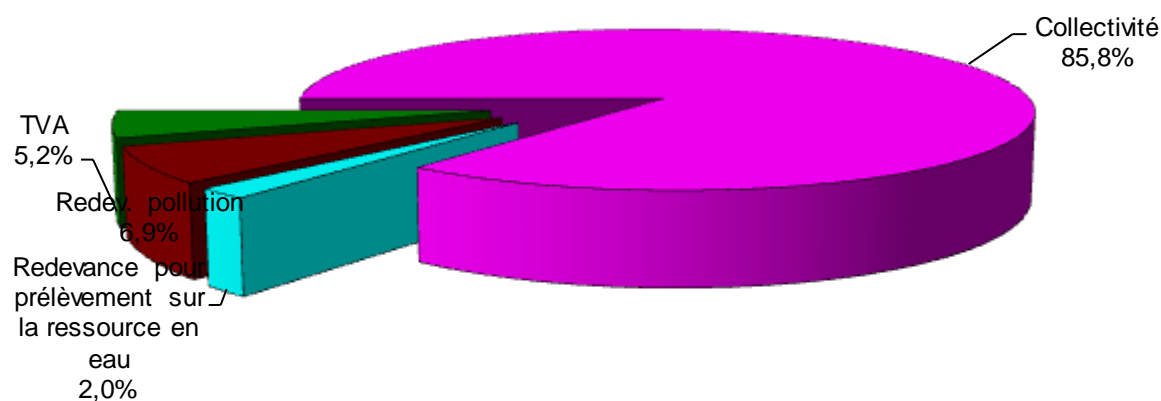
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,17 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0032 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



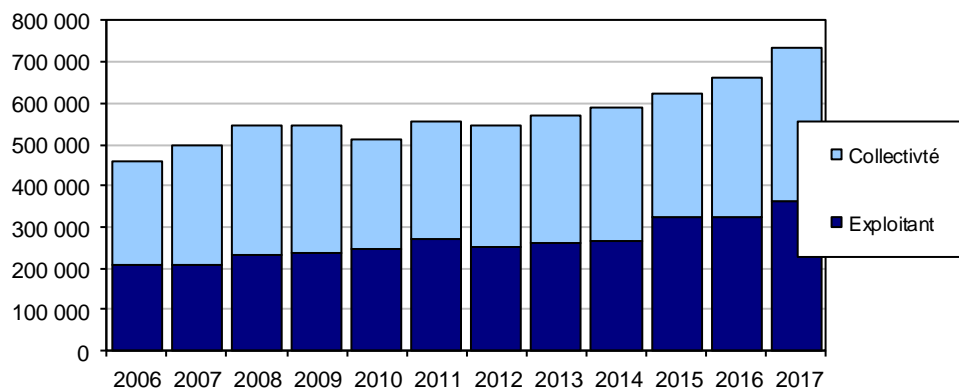
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	519 093,00 €	662 880,35 €	+27,70 %
dont abonnements	177 695,10 €	179 025,00 €	+0,75 %
Recettes vente d'eau non domestiques	62 760,00 €	59 680,25 €	-4,91 %
dont abonnements	11 716,38 €	10 991,95 €	-6,18 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	11 953,96 €	30,47 €	-99,75 %
Recettes de volume exporté	11 796,12 €	11 568,00 €	-1,93 %
Total recettes de vente d'eau	663 630,96 €	734 159,07 €	+10,63 %
Autres recettes			
Autres recettes	56,51 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>663 687,47 €</b>	<b>734 159,07 €</b>	

- Part reversée au gérant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	324 684,00 €	362 629,00 €	+11,69 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>324 684,00 €</b>	<b>362 629,00 €</b>	<b>+11,69 %</b>



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	18	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

**Captage La Mouche S1 (Les Fontaines)**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
<b>→</b>	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Captage C2 le Fresne Petit (ou Haumonière)**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

**Champ captant C1 des Moricières**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

**Champ captant C1 le Fresne Grand (ou Haumonière)**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

**Forage F1 le Fresne (ou Haumonière)**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

**Forage FES1 de la Mouche**

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

**Import d'eau traitée depuis SIAEP DE LA REGION DE CERENCES**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>		
<b>100 %</b>		

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45

points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

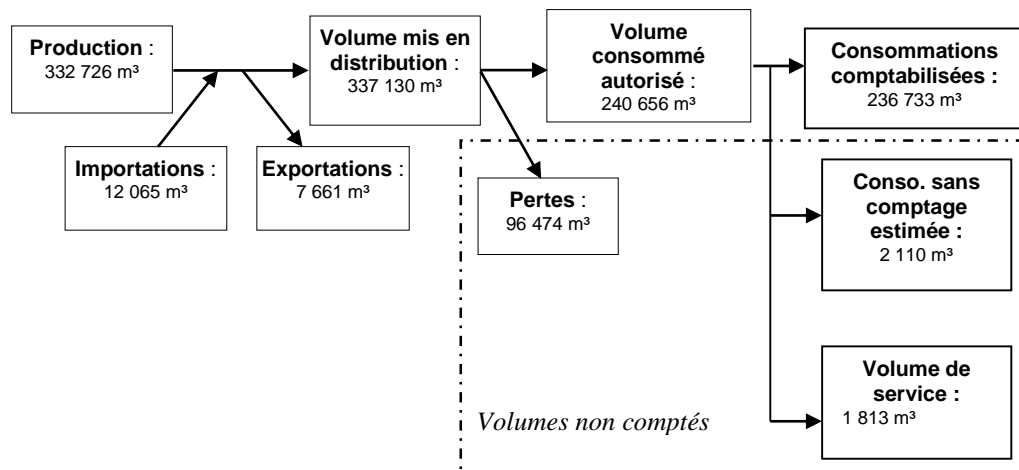
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	10
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>90</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 110 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 813 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	65,8 %	65,6 %	65,5 %	63,8 %	72,0 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	1,2	1,3	1,3	1,5	1,1

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,2	1,2	1,3	1,4	1,1

**- indice linéaire de consommation=**

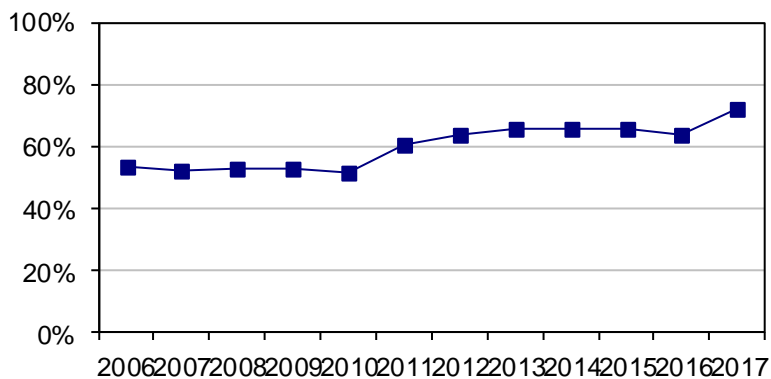
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	2,2	2,4	2,4	2,5	2,7
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %

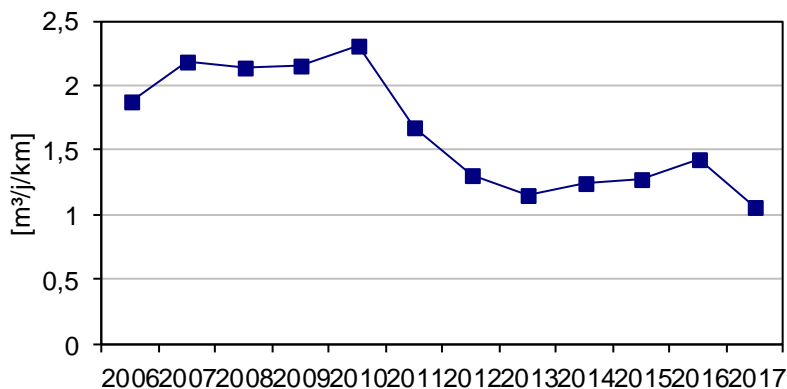
Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	7,302	5	0	0,075	0,140

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,0 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ CONTINUE DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service</b>	9,5	6,1	7,5	5,99	8,16

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société VEOLIA EAU s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Taux de respect du délai</b>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

### Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Taux d'impayés</b>				5.52 %	1.48 %

## ■ AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé €/m<sup>3</sup></b>	0,041	0,034	0,030	NC	0,030
<b>Estimation du nombre d'habitants desservis hab</b>	5 172	5 253	5 310	5 390	5 450
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> €/m<sup>3</sup></b>		3,05	3,17	3,17	3,17

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement réseau La Lucerne/Le Tanu	5 440 €	2 720 €	2 720 €
Restructuration usines La Mouche/Noirpalu	457 677 €	137 303 €	320 374 €

#### Branchements en plomb :

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	384 160,96 €	946 365,53 €
Remboursements au cours de l'exercice	51 661,05 €	56 513,85 €
dont en intérêts	18 457,32 €	18 718,42 €
dont en capital	33 203,73 €	37 795,43 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	93 708,22 €	63 294,22 €	61 516,25 €	58 814,50 €	84 734,00 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement réseau Champcervon/Folligny	485 133 €	242 567 €	242 567 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement réseur La Lucerne/Le Tanu	239 690 €	119 845 €	119 845 €
Restructuration usines	330 394 €	99 118 €	231 276 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
<b>montants des abandons de créance</b>	1 303,83 €	1 303,83 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	1 303,83 €	1 303,83 €
nombre de demandes reçues		7
nombre d'aides accordées		0
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>		898,11 €
dont part délégataire		0,00 €
dont part collectivité		898,11 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.